

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE
RADIATION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

(Règle 25 du règlement d'exécution commun)

IMPORTANT

1. Cette demande doit être présentée par l'intermédiaire de l'Office de la partie contractante du titulaire lorsque la désignation de l'une quelconque des parties contractantes concernées par la demande de radiation relève de l'Arrangement.
2. Si la présente demande concerne une **radiation totale**, tel que prévu à la rubrique 4a), ce formulaire peut être utilisé pour demander l'inscription de la radiation de plusieurs enregistrements internationaux au nom du même titulaire. Toutefois, si la présente demande concerne une **radiation partielle**, tel que prévu à la rubrique 4b), ce formulaire ne peut être utilisé que pour demander l'inscription de la radiation d'**un seul** enregistrement international.
3. Cette demande ne peut se rapporter qu'à l'ensemble des parties contractantes désignées qui sont couvertes par l'enregistrement international; lorsque le titulaire souhaite que l'enregistrement international cesse d'avoir effet dans **une ou plusieurs mais non dans l'ensemble** des parties contractantes désignées, une demande d'inscription de renonciation doit être présentée (formulaire MM7).
4. Cette demande peut se rapporter à tout ou partie des produits et services couverts par l'enregistrement international. L'effet d'une radiation partielle est que les produits et services concernés sont définitivement supprimés du registre international, de sorte qu'ils ne peuvent plus faire l'objet d'une désignation postérieure et ne sont pas pris en compte pour le calcul des émoluments supplémentaires au moment du renouvellement. S'il est souhaité que certains produits et services ne soient plus protégés dans aucune des parties contractantes désignées, mais qu'ils puissent néanmoins faire l'objet d'une désignation postérieure, l'inscription d'une **limitation** doit être demandée (formulaire MM6).



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes, Case postale 18,
1211 Genève 20, Suisse
Tél. : (41-22) 338 9111
Télécopieur (Registre international des marques) : (41-22) 740 1429
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

4 PRODUITS ET SERVICES
(cocher a) ou b))

a) RADIATION TOTALE (la radiation doit être inscrite pour **tous** les produits et services couverts par le(s) enregistrement(s) international(aux) indiqué(s) à la rubrique 1)

ou

b) RADIATION PARTIELLE

AVERTISSEMENT : il est entendu que toute classe et tout produit et/ou service couverts par l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1 et non mentionnés ci-dessous ne sont PAS concernés par la radiation.

(i) **Classe(s) entière(s)**, le cas échéant, à radier (n° indiquer que le numéro de la ou des classe(s) concernée(s)), et/ou

.....
.....
.....
.....

(ii) Si la radiation ne concerne **que certains produits ou services d'une classe donnée**, indiquer ci-dessous ces produits ou services, groupés selon la classe appropriée :

5 SIGNATURE PAR LE TITULAIRE OU SON MANDATAIRE

Titulaire
(tel qu'inscrit au registre international)

Nom:

Signature:

Mandataire du Titulaire
(tel qu'inscrit au registre international)

Nom:

Signature:

6 OFFICE PRESENTANT LA DEMANDE
(le cas échéant)

Nom de l'Office

.....

Signature et/ou sceau de l'Office

.....

